

REFERENCE

Protection des Hommes au travail

Formation Technique EPI du SYNAMAP, l'expertise reconnue !

P. 4

Zoom sur

Kratos Safety

P. 6

Affaires publiques

Les dernières
infos sur la réglementation

P. 8

Infos SYNAMAP

Les actualités du syndicat

P. 9

En bref

Les infos du marché de
la prévention et de la protection

P. 14

Sommaire

4 | A la une

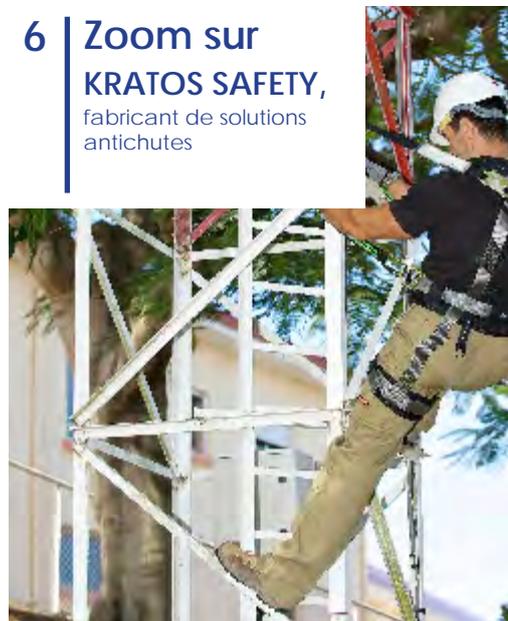
Formation Technique
EPI du SYNAMAP,
l'expertise reconnue !



6 | Zoom sur

KRATOS SAFETY,

fabricant de solutions
antichutes



10 | Affaires publiques

Les périodicités de contrôles et de maintenances des Appareils de Protection Respiratoire

Loi travail, des changements pour la santé au travail

11 | Infos SYNAMAP

Les actualités des Commissions Techniques du SYNAMAP

Le Groupe RG signe un accord de partenariat avec PERCKO

12 | Produits et solutions



16 | En bref

Expoprotection 2016, le rendez-vous à ne pas manquer !

La 1^{ère} semaine de la santé auditive au travail !

Une vidéo de la Commission européenne sur la STT dans les PME

Edito

Une dynamique soutenue, un salon prometteur...

L'Assemblée générale du SYNAMAP s'est déroulée le 12 octobre dernier. Nos adhérents, présents ou représentés, ont approuvé à l'unanimité la stratégie et la politique décidées par les dirigeants sociaux et mise en œuvre par notre Délégué Général et son équipe.

Nos investissements des 2 dernières années inscrivent notre action dans une volonté à la fois de sécuriser notre organisation et de la pérenniser, en lui permettant de gagner en autonomie et en crédibilité.

Cette crédibilité est visible dans nos relations institutionnelles, constructives et apaisées, au niveau français et européen, via l'European Safety Federation (ESF). A ce titre, nous allons poursuivre nos actions de lobbying auprès de la Commission européenne sur la question du calendrier de mise en place du règlement ainsi que sur la durée de validité des AET.

Vous êtes également de plus en plus nombreux à faire confiance au SYNAMAP pour vous représenter et nous souhaitons naturellement poursuivre nos efforts de communication et de visibilité envers tous les acteurs du marché. Nos efforts réguliers de modernisation de notre communication ont vocation à être maintenus, avec la création de pages Synamap sur certains réseaux sociaux, afin de renforcer la voix du Synamap et sa visibilité.

Enfin, "Last but not least", comme toute année paire, va se tenir LE salon de référence de notre secteur. Notre organisation s'appuie sur des partenariats forts, dont celui avec Reed Exhibitions, et les projections pour cette édition 2016, s'annoncent très prometteuses, tant en terme de dynamique de salon que, nous l'espérons, de retours pour nos adhérents exposants.

Renaud Derbin
Président du SYNAMAP
Président de l'ESF

Formation Technique EPI du SYNAMAP, l'expertise reconnue !



Une bonne maîtrise des risques professionnels, une protection adaptée et efficace, une bonne connaissance de la réglementation, c'est avant tout être bien formé !

Dans sa mission de promouvoir la prévention des risques professionnels, le SYNAMAP propose une formation technique et réglementaire sur les équipements de protection individuelle.

Le SYNAMAP, acteur incontournable du marché de la prévention des risques et de la protection de l'homme au travail, s'investit quotidiennement dans l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, devenue un enjeu essentiel pour les entreprises.

Dans le cadre de sa mission de prévention des risques professionnels et de promotion du réflexe EPI, le SYNAMAP propose une formation Technique EPI. A la fois pointue et experte, adaptée à tous les secteurs, elle s'adresse aux équipes commerciales sédentaires ou terrain des entreprises distributrices d'EPI, acteurs et responsables hygiène et sécurité des entreprises, chefs de produits, préventeurs EPI, utilisateurs, etc.

Expert du marché des EPI, le SYNAMAP est le mieux placé pour vous former !

Une formation complète et dense, que seul un syndicat professionnel peut proposer

La formation Technique EPI est un module complet sur les équipements de protection individuelle, animée par de véritables experts dans leur domaine. Cette formation, d'une durée de

32 heures réparties sur 5 jours, a lieu à Paris, dans les locaux du SYNAMAP.

Elle permet d'acquérir une expertise complémentaire indispensable au développement de l'esprit sécuritaire en abordant les différents types de protection et la réglementation en vigueur : protection auditive, protection des mains, protection des pieds, protection des voies respiratoires, protection des yeux, protection haute-visibilité, protection contre les chutes de hauteur, vêtements de protection. Démonstrations produits, cas pratiques, vidéos, les intervenants de cette formation associent la pratique à la théorie, ce qui permet aux stagiaires de bénéficier d'une approche "terrain".

Le côté concret est un plus indispensable pour mieux visualiser les problématiques réglementaires et évaluer l'acquisition de connaissances.

Comment prescrire un bon équipement lorsqu'on ne connaît pas bien la réglementation ? Comment porter le bon équipement de protection lorsqu'on ne connaît pas les EPI adaptés aux risques encourus ? Etc. Autant de questions auxquelles cette formation répond.

La formation Technique EPI du SYNAMAP, c'est la garantie d'obtenir des réponses fiables et une formation pointue sur un domaine complexe. En tant qu'organisation professionnelle reconnue dans ce domaine, le SYNAMAP est bien évidemment le mieux placé pour vous former !

Témoignages

Bruno ROGER

Assistant de Prévention - MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau - Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement

Pourquoi avoir choisi de suivre la formation Technique EPI du SYNAMAP ?

Dans le domaine de l'assainissement, nous utilisons des EPI afin de pallier aux nombreux risques rencontrés (biologiques, chimiques, respiratoires, chutes ...) et, même s'ils arrivent en dernier recours dans la chaîne de la protection, nous ne pouvons malheureusement pas nous en passer.

Cette formation permet de traiter une grande variété d'EPI, tout en s'appuyant sur la législation la plus récente.

La présentation des normes et le rappel de la réglementation permet de discuter sur un pied d'égalité avec les fabricants et fournisseurs.

Concrètement, que vous a apporté cette formation ?

En premier lieu, des arguments juridiques pour le choix des EPI et leurs domaines d'application. Cela permet d'avoir un regard nouveau lors de l'évaluation des risques, afin d'éviter de choisir un EPI qui n'est pas adapté au risque contre lequel il est censé protéger et pouvoir expliquer à la hiérarchie ou aux agents pourquoi on ne retient pas un EPI qui paraît mieux qu'un autre, mais qui ne correspond pas aux besoins définis. Une compréhension des différentes normes applicables, qui sont parfois complexes et pas toujours très claires.

Pouvoir "lire" les caractéristiques des différents matériels utilisés ou à choisir, et enfin, l'acquisition d'un vrai savoir technique (fabrication et composants d'un gant ou d'un vêtement de protection par exemple).

Selon vous, quelles sont les qualités de cette formation ?

C'est une formation très dense, on en ressort avec la tête pleine ! Les intervenants traitent vraiment le sujet d'une façon très professionnelle avec une approche très "terrain" et technique des problématiques.

Les échanges avec les formateurs et les autres participants à la formation sont très enrichissants, chacun pouvant apporter son expérience personnelle. En effet, il y a des préventeurs, des fournisseurs, des acheteurs, chacun avec sa problématique dans le choix des EPI (utilisateur final, prescripteur, commercial devant répondre à une demande client) et il est intéressant de voir comment chacun appréhende son métier.

L'appui de vidéos dans les modules est un plus, ainsi que les produits de démonstration qui permettent d'illustrer une norme, un marquage, une matière.

Contact

Laure Ferrus

lferrus@synamap.fr

01.79.97.75.13

Isabelle TORCHY

Attachée de Direction Achats - SINGER

"J'ai suivi cette formation pour approfondir mes connaissances.

Avec des intervenants très professionnels et compétents, sachant s'adapter aux attentes de chacun, cette formation m'a apporté une véritable aide au quotidien dans mon métier d'acheteuse."

Adelita AULLET

Responsable Technique du SYNAMAP

Pourquoi est-il important de suivre une formation sur les EPI ?

Le marché offre un large choix d'EPI toutes familles confondues. Il est parfois difficile pour les prescripteurs et vendeurs d'EPI, les acteurs de la prévention, les utilisateurs de s'y retrouver sans un minimum de bagage en la matière. En effet, le secteur des EPI est très réglementé et chaque famille d'EPI connaît une forte activité normative en constante évolution. Suivre une formation sur les EPI est indispensable aux acteurs du marché pour maîtriser le vocabulaire et les connaissances réglementaires, normatives et techniques propres à ce domaine. Face à un risque particulier, ils seront alors capables de déterminer l'EPI approprié à utiliser devenant ainsi de véritables prescripteurs / conseillers en EPI.

En quoi la formation EPI du SYNAMAP se distingue-t-elle des autres proposées ?

La plupart des formations proposées sur le marché abordent la santé et sécurité au travail du point de vue de la prévention des risques professionnels en se concentrant sur la méthodologie à mettre en œuvre. Ces formations sont essentiellement destinées aux acteurs de la prévention. La problématique des EPI n'est qu'effleurée. La formation du SYNAMAP véritablement axée sur les EPI, à la fois technique et réglementaire, va au-delà de cette approche et s'adresse à un public plus large : vendeurs / acheteurs / utilisateurs d'EPI, acteurs de la prévention...

KRATOS SAFETY,

fabricant de solutions antichute



Entreprise créée en 2011, la société KRATOS SAFETY est spécialisée dans la fabrication et la distribution d'équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur. Bénéficiant d'un outil de production entièrement intégré de la matière première au produit fini, KRATOS SAFETY se place aujourd'hui comme un acteur incontournable sur le marché français et européen.

Valoriser la vie de l'homme au travail !

Présente dans plus de 40 pays dans le monde, KRATOS SAFETY réalise 70% de son chiffre d'affaires à l'export. Cette répartition a vocation à être pérenne dans le futur, même si les ambitions de développement à l'export sont très importantes.

Le développement rapide de la société est basé avant tout sur une offre antichute complète. En effet, avec plus de 350 références produits, toutes certifiées aux normes européennes, l'entreprise apporte une réponse à la quasi-totalité des situations de travail où un risque de chute existe. Les produits KRATOS SAFETY permettent d'apporter aux utilisateurs les bonnes solutions antichute au juste prix. De ce fait, l'entreprise ambitionne de promouvoir l'utilisation d'équipements mieux adaptés aux risques encourus et d'augmenter le taux d'équipement des travailleurs.

Une équipe interne expérimentée, tournée vers le client

KRATOS SAFETY a toujours positionné le service client comme priorité. Disponibilité des produits en stock, conseil technique, formation des clients, font partie des atouts fondamentaux de la société. "Conscients que notre rôle ne s'arrête pas simplement à la fabrication et à la distribution de produits conformes, nous renforçons notre équipe technique pour pouvoir apporter un service client à la hauteur des attentes. Dans ce marché très exigeant où le conseil

et le contact direct avec l'utilisateur sont essentiels, la rapidité et la clarté de nos réponses sont capitales" souligne J.P. Coudert, Président de KRATOS SAFETY.

"SAFETY FOR LIFE", le pari de l'innovation

Si, jusqu'à présent, la priorité était de pouvoir aborder le marché avec une gamme complète, aujourd'hui, l'entreprise investit dans le développement de nouveaux produits et services.

Comment ? "En écoutant nos clients ! Ce sont eux qui sont en contact avec les difficultés du terrain, et qui nous amènent à développer des produits plus ergonomiques, plus polyvalents, ou tout au contraire répondant à des environnements très spécifiques tels qu'ATEX, non feu, diélectrique" explique Jean-Paul Coudert.

L'outil industriel de KRATOS SAFETY lui permet de proposer des nouveaux produits ou services avec un cycle de mise au point assez court, d'impliquer les clients

"Nos clients nous amènent à développer des produits plus ergonomiques, plus polyvalents."

utilisateurs, dans certains cas, ou de répondre à des demandes spécifiques de distributeurs. Forts du retour d'expériences d'utilisateurs, certains produits (harnais, enrouleurs, triangle d'évacuation, etc.) ont ainsi fortement évolué. Pour le futur, les innovations produits seront

fortement orientées ancrages et également système d'évacuation-sauvetage, en apportant des solutions simples mais efficaces.

Cette jeune entreprise fait le pari du service client, de la compétence humaine, de l'innovation. Trois raisons qui expliquent son succès aujourd'hui. Elle reste toutefois consciente du long et sinueux chemin qui lui reste à parcourir. Cela passera évidemment par le développement commercial et l'élargissement de la portée géographique. C'est pour faire face à ce fort développement que KRATOS SAFETY va s'installer dans des nouveaux locaux au cours du 2^{ème} semestre 2017. "Augmenter notre capacité de stockage, mieux accueillir nos clients, renforcer notre capacité de formation à l'utilisation, à la vérification et à la maintenance de nos produits est la clé de notre développement futur."

Une sorte de success story qui promet un bel avenir !

En bref

70 % du CA à l'export.

40 pays distribués.

Plus de 350 références produits.

Un réseau de distributeurs **sélectif**.

Plus de 400 000 solutions antichute distribuées en 2015.



KRATOS SAFETY

ZI Les Portes du Dauphiné
4, Rue de l'Aigue
69780 ST PIERRE DE CHANDIEU

Tél. : 04 72 48 78 27
Email : info@kratossafety.com
Internet : www.kratossafety.com

Exemples produits



MultiSafeWay

Le MultiSafeWay (réf. FA 60 022 00) est un système de potence en inox, pivotant à 360° et pourvu d'un bras ajustable en hauteur à 3 niveaux. Il constitue un ancrage simple et sûr pour de multiples applications (travail en espaces confinés, en façade de bâtiments, en sauvetage, manipulation de matériel), et peut se fixer aussi bien au sol qu'au mur grâce à ses deux platines de fixation (réf. FA 60 022 01 & FA 60 022 02).

Harnais FLY'IN 3

Le Harnais FLY'IN 3 est un harnais grand confort complet, utilisable aussi bien en antichute (2 points d'accrochage), qu'en maintien au travail (2 Dés latéraux sur ceinture) ou en travaux sur cordes/suspension (Dé ventral).

Disponible en 2 tailles : S-L (réf. FA 10 202 00) ou L-XXL (réf. FA 10 202 01).



Enrouleur Olympe-S2

L'enrouleur 2 mètre sangle Olympe-S2 est léger, compact, tout en étant résistant. Il est homologué pour une utilisation en Facteur de chute 2 (maxi 1,80 m), ainsi que pour le travail à proximité d'arêtes vives, grâce à son absorbeur de chute externe.

Disponible en 2 versions : avec crochet aluminium à verrouillage automatique ¼ de tour (réf. FA 20 502 02) ou avec mousqueton d'échafaudage aluminium à verrouillage automatique (réf. FA 20 503 02).



"Un site internet riche en contenu"

- Espace distributeur (avec consultation des disponibilités produits, commande en ligne,...),
- Des aides au choix par type de situation de travail,
- Des notices d'utilisation multi-langues,
- Un catalogue virtuel en 6 langues,
- Des services spécifiques :
 - I-be-Safe System : calculateur de tirant d'air,
 - Enregistrement en ligne des produits pour gestion et suivi des vérifications annuelles,
- Vidéos de présentation et utilisation des produits.



Précisions du SYNAMAP

Les périodicités de contrôles et de maintenances des Appareils de Protection Respiratoire

Si un équipement de protection individuelle (EPI) sert à protéger la personne qui le porte contre certains risques, à l'inverse, lorsqu'il est mal porté ou tout simplement mal entretenu, il devient inefficace et donc dangereux pour son porteur qui se croit en sécurité avec un équipement qui n'est plus adapté.

Les conséquences d'un mauvais port et/ou d'un mauvais entretien peuvent donc être dramatiques, en particulier lorsqu'il s'agit d'un EPI destiné à assurer une protection contre les risques graves, irréversibles voire mortels tel un appareil de protection respiratoire.

C'est pourquoi, tout appareil de protection respiratoire (APR) doit faire l'objet d'une vérification obligatoire de son bon fonctionnement et de son maintien dans un état hygiénique satisfaisant au travers de contrôles, entretiens, réparations et remplacements nécessaires.

Si le Code du travail mentionne, en son article R.4323-95, cette obligation de vérification dont la responsabilité relève de l'employeur, il sème également une confusion sur la périodicité de ces vérifications, confusion que le SYNAMAP déplore et veut faire disparaître. En effet, il a été constaté que l'arrêté du 19 mars 1993, qui fixe la liste des EPI qui doivent faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 4323-99 du Code du travail et qui cite parmi ceux-ci "les appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile", pouvait être interprété de différentes manières.

Pour davantage de précisions, Le SYNAMAP a saisi le Ministère du Travail quant à l'interprétation devant être faite de cet arrêté de 1993.

La réponse du Ministère du Travail précise

que **l'arrêté de 1993** est avant tout destiné à rappeler l'obligation faite à chaque employeur de vérifier au minimum annuellement la performance et l'efficacité des appareils et équipements de protection respiratoire. Cette fréquence annuelle est un minimum pour les équipements dont la fréquence d'utilisation est ponctuelle et aléatoire.

Il s'agit plus spécifiquement des appareils d'évacuation, des appareils d'intervention ou tout autre équipement destiné aux activités de travail et dont l'usage ne serait pas permanent.

En résumé, la réponse du Ministère du Travail confirme, **qu'en dehors des appareils cités dans l'arrêté de 1993, les autres appareils de protection respiratoire, dont l'usage est qualifié comme permanent, à l'exception des équipements à usage unique, doivent quant à eux être contrôlés régulièrement au titre de leur efficacité et maintenus en état de conformité.** Pour ces appareils, la vérification se fait avant chaque utilisation sur la base des prescriptions indiquées par le fabricant dans la notice d'utilisation de l'appareil et au minimum une fois par an.

Fort de ces éléments, le SYNAMAP, dans sa mission de préventeur, appelle chaque employeur au bon respect et à l'application de ces règles de prévention.

Il rappelle également que chaque utilisateur potentiel d'appareil respiratoire se doit de respecter et d'appliquer les prescriptions d'utilisation, de stockage et d'entretien des équipements telles qu'indiquées dans la notice d'instruction livrée avec chaque équipement.

Il est également de la responsabilité de chacun de signaler tout équipement défectueux et/ou périmé.



Rappel

Loi travail, des changements pour la santé au travail

Validée par le Conseil constitutionnel le 4 août 2016 et publiée au Journal Officiel le 9 août, la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels modifie en partie la Santé au travail.

Le Titre V "Moderniser la médecine du travail" de la loi Travail n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du Conseil constitutionnel.

Exemples de dispositions qui entreront en vigueur à la date de publication des décrets pris pour l'application des articles concernant la médecine du travail, au plus tard le 1^{er} janvier 2017 :

- Tous les travailleurs bénéficient d'un **suivi individuel** de leur état de santé dont les modalités et la périodicité "prennent en compte les conditions de travail, l'état de santé et l'âge du travailleur, ainsi que les risques professionnels auxquels il est exposé".

- La périodicité du **suivi individuel de l'état de santé** pour le travailleur de nuit est fixée "par le médecin du travail en fonction des particularités du poste occupé et des caractéristiques du travailleur, selon des modalités déterminées par décret en Conseil d'État".

- Pour la **procédure d'inaptitude**, la double visite médicale est supprimée. La procédure peut être enclenchée après une étude de poste par un membre de l'équipe pluridisciplinaire et un échange avec le salarié, l'employeur et le médecin du travail "qui constate qu'aucune mesure d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail occupé n'est possible et que l'état de santé du travailleur justifie un changement de poste".

Retrouvez l'intégralité de cette loi du 8 août 2016 sur le site www.legifrance.gouv.fr.



SYNAMAP

Les actualités des Commissions Techniques

Commission "Protection respiratoire"

La location d'EPI d'occasion relevant de la catégorie III est interdite en France (article R 4312-8 du code du travail) alors qu'elle est autorisée dans d'autres Etats européens.

La Commission "Protection respiratoire" du SYNAMAP a transmis un argumentaire à la DGT pour amender l'article R 4312-8 du code du travail et exclure de cette disposition les appareils de protection respiratoire de catégorie III ainsi que les harnais et accessoires.

Dans le cadre du processus de simplification, la DGT a proposé au COCT (Conseil d'orientation des conditions de travail) un amendement de cet article. Il en ressort un consensus de toutes les organisations patronales et syndicales sur la mise à disposition de tous les EPI entre une entreprise utilisatrice et une entreprise extérieure. Cette dérogation à l'article R.

4312-8 pourrait prendre la forme d'un décret au Conseil d'Etat.

Commission "Sécurisation du travail en hauteur"

La Commission "Sécurisation du travail en hauteur" s'est dotée d'une nouvelle Présidente, Madame Juliette Valentin (Capital Safety / 3M).

Commission "Vêtements de protection"

Dans le cadre des travaux du groupe de travail vêtements avec bandes rétro-réfléchissantes, créé par la Commission "Vêtements de protection" du SYNAMAP et la DGT, la DGT a proposé que des critères permettant de qualifier de non EPI un vêtement avec bandes rétro-réfléchissantes soient définis afin de permettre la libre circulation de ces derniers.

Actualité adhérent

Le groupe RG signe un accord de partenariat avec PERCKO pour la distribution d'un nouveau vêtement intelligent

Le Groupe RG a signé le 6 juillet dernier un accord d'exclusivité avec la start-up PERCKO pour la distribution d'un nouveau vêtement révolutionnaire permettant de prévenir le mal de dos. PERCKO vient tout juste d'être récompensé par le Concours Mondial de l'Innovation 2016.

PERCKO se présente sous la forme d'un sous-vêtement intelligent qui stimule la posture qui va réagir à l'avachissement. Il a été testé en clinique et les résultats démontrent que PERCKO améliore la posture en réalignant automatiquement la tête, le thorax et le bassin. Décliné en 2 coloris et 7 tailles, il est déjà disponible chez RG !

Conçu comme "une seconde peau intelligente", en fibres légères, PERCKO se porte en toute discrétion sous ses vêtements et s'adapte à toutes les activités de la journée, sport compris.

"Si nous avons signé cette exclusivité avec PERCKO, c'est parce que la culture de l'innovation est inscrite dans nos ADN respectifs. Comprendre les demandes non satisfaites de nos clients, soutenir et développer les projets innovants, inventer les usages du futur en matière d'EPI ou de solutions préventives et génératrices de bien-être au travail, voilà nos principaux objectifs chez RG. Ce produit est pour nous révolutionnaire."

Pierre MANCHINI - Directeur Général du Groupe RG.



A retenir

Formation Technique EPI Prochaine session

La prochaine session de la formation Technique EPI aura lieu du 28 novembre au 2 décembre 2016 à Paris.

Pour vous inscrire ou avoir plus d'infos, veuillez contacter :

Laure FERRUS : lferrus@synamap.fr
01 79 97 75 13

Le SYNAMAP accueille 2 nouveaux adhérents



PIP : PIP (Protective Industrial Products, Inc.) est un fournisseur leader des mains et des équipements de protection individuelle auprès de grossistes, distributeurs ou détaillants spécialisés dans le monde entier. PIP attache une attention particulière aux innovations et développement techniques, au confort et à la qualité des produits.
www.pipeurope.com



EUROPROTECT : EUROPROTECT est aujourd'hui un acteur majeur dans le domaine du textile technique destiné à la protection humaine en Europe. EUROPROTECT propose des produits et services sur mesure et met son expertise à votre disposition grâce à sa maîtrise du processus de fabrication et son département Recherche et Développement fort d'une expérience de plus de 30 ans.
www.europrotect.fr

Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

AJUVA SAFETY



S.T.R.® Système de Traçabilité Rapide

Norme : EN795:2012.

Descriptif : Le S.T.R.® est une plaquette d'identification muni d'un QR Code. En la scannant avec un smartphone ou une tablette, l'intervenant obtient instantanément toutes les informations techniques relatives au dispositif d'ancrage, mais aussi sur son installation, via une application web AJUVA.

Applications : Optimisation de la traçabilité de vos dispositifs d'ancrage, vous permettant un meilleur contrôle, ainsi qu'une gestion de vos maintenances annuelles obligatoires avec un simple clic.

info@ajuva.fr - www.ajuva-safety.com

ANSELL HEALTHCARE



Microflex 93-260

Normes : EN388 - EN374.

Descriptif : Gant à usage unique offrant une protection accrue contre les produits chimiques dangereux. Sa composition ultrasouple offre un confort sans précédent et une excellente dextérité.

Applications : Industrie aérospatiale, industrie automobile, industrie chimique, laboratoires pharmaceutique, industrie électronique.

info.europe@ansell.com - www.anselleurope.com/ansell_fr

CAMP FRANCE

Harnais de torse GT sit



Norme : EN 361.

Descriptif : Harnais torse 2 points d'attache : 1 sternal, 1 dorsal, s'utilisant avec le GT sit. Rembourrage conçu pour un confort optimal, en particulier sur le cou. Double réglage de la hauteur.

Applications : Accès sur corde, élagage, pylône/télécom.

Harnais GT sit



Normes : EN 358 - EN 813.

Descriptif : Un bond en avant dans le confort des harnais pour l'accès sur corde ! Développé suivant les recommandations apparues suite au programme de recherche "SOSPESI" sur le syndrome de suspension.

Applications : Accès sur corde, pylône/télécom.

contact@campfrance.fr - www.camp-france.fr

CAMP FRANCE



Descendeur Druid Pro

Normes : EN 12841/C - EN 341/2A - EN 15151-1.

Descriptif : Descendeur auto-freinant compact et léger pour l'accès sur corde et le sauvetage, pour des cordes semi-statiques de 10 à 11 mm. Poignée sans fonction de verrouillage antipaniqué.

Applications : Accès sur corde, Élagage, Secours Montagne.



Turbo chest

Normes : EN 12841/B - EN 567 - UIAA.

Descriptif : Bloqueur ventral léger et compact avec système de roulement breveté, permettant une très bonne efficacité pour les remontées sur cordes. Peut-être utilisé comme poulie bloqueur.

Applications : Accès sur corde, élagage.

contact@campfrance.fr - www.camp-france.fr

CENTURION SAFETY PRODUCTS

Casque de sécurité NEXUS

Normes : EN397 - EN50365 - EN12492.

Descriptif : Nouvelle série de casques de sécurité Nexus, où la volonté a été de rompre avec la forme classique du "casque de chantier". Un style sport, à l'image d'autres familles EPI avec une tendance moderne.

Applications : Tout secteur d'activité. Le modèle Highmaster en version EN12492 s'adressera plus pour les travaux en hauteur.



frenchsalesdesk@centurionsafety.fr - www.centurionsafety.fr

CEPOVETT



ALU PROTECT

Norme : EN ISO 11612 : 2008 A2 B1 C1 D3 E3 F1.

Descriptif : Gamme pantalon, veste et combinaison pour la manipulation de l'aluminium en fusion. Un tissu associant fibre Lenzing® FR et laine pour un meilleur confort au porter grâce à la très grande souplesse du vêtement. Performance 3 maximum pour les indices D (projections d'aluminium en fusion) et E (projections de fonte en fusion).

Applications : Fonderies, industries lourdes, secteur automobile.

mblanchard@cepovett.com - www.cepovett.com

Produits et solutions

DELTA PLUS



PACAYA CLEAR LYVIZ

Normes : EN166 (1FT/FT) - EN170 (UV 2C 1.2).

Descriptif : Un traitement oléophobe & hydrophobe, une grande résistance à l'abrasion, un effet buée ultra limité, pour garder vos lunettes de sécurité propres et claires tout en travaillant dans des conditions extrêmes.

Applications : Industrie lourde, Industrie pétrolière, Automobile, Peinture.

SANTANA S3 SRC

Norme : EN20345 :2011 (S3 - CR - SRC).

Descriptif : Toujours avec notre concept X-LARGE, une nouvelle version 100% Amagnétique (anti-perforation et embout en composite) ; un nouveau design élégant et résistant en cuir de buffle lisse.

Applications : Construction, 2nd oeuvre/artisans, industrie lourde, industrie légère, industrie minière.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

DRÄGER SAFETY



PSS 4000

Norme : EN 137-2.

Descriptif : ARI de dernière génération, il allie performance et légèreté. On note sa facilité d'emploi et de maintenance (contrôle, nettoyage et décontamination).

Applications : Le PSS 4000 convient pour les opérations de maintenance, la lutte contre le feu ou le risque chimique.



HPS 3500

Normes : EN 16471 - EN 16473 - EN 12492.

Descriptif : Casque de protection multifonction pour un usage professionnel alliant légèreté, aération et robustesse. Nombreux accessoires disponibles.

Applications : Adaptés aux risques techniques (tronçonnage, etc.), feux de forêt et les risques liés au travail en hauteur.

X-plore 9300

Norme : EN 14594.

Descriptif : Appareil respiratoire à adduction d'air, l'X-plore 9300 possède un régulateur de débit constant intégré, qui garantit le débit en fonction des fluctuations du réseau.

Applications : Grâce à son sifflet BP, il est conçu pour les applications industrielles où la sécurité est un facteur clef.

marketing.france@draeger.com - www.draeger.com

INFIELD SAFETY



Casque FOREST RANGER

Normes : EN 397 - EN 352-3 - EN1731.

Descriptif : Casque avec CrashBox® : performances très élevées d'absorption d'énergie cinétique. Double sécurité : 6 points d'attache de la coiffe servant de fusibles en se rompant.

Applications : Travaux forestiers. Elagage. Entretien des espaces verts. Interventions de nettoyage après tempête.

n.bialy@infield-safety.com - www.infield-safety.fr

KEE SAFETY



Kee Gate portillon double

Norme : EN 14122. Marquage CE.

Descriptif : Le portillon autofermant Kee Gate est maintenant disponible en version double pour les ouvertures de maximum 1.80 mètres. Disponible en acier ou jaune sécurité.

Applications : Il a été conçu pour une utilisation intérieure ou extérieure pour protéger un accès ou un risque de chute.

ventes@keesafety.com - www.keesafety.com

KRATOS SAFETY



Harnais pour utilisateur 140 kg maxi

Norme : EN 361:2002.

Descriptif : KRATOS SAFETY a réalisé avec succès une série de tests avec des masses jusqu'à 140 kg, sur toute sa gamme de harnais.

Applications : À combiner avec un système antichute type "enrouleur" homologué à 140 kg également.

Plaquette d'ancrage grande ouverture (Réf. FA 60 028 14)

Norme : EN795 :2012 Type A.

Descriptif : KRATOS SAFETY élargit sa gamme d'ancrages avec une plaquette d'ancrage à grande ouverture (76x47mm) en Inox, conçue pour être fixée sur des murs, plafonds, ou toits.

Applications : Idéale pour une utilisation avec un grand crochet, type crochet d'ancrage pour perche télescopique ou mousqueton d'échafaudage.

info@kratossafety.com - www.kratossafety.com

Produits et solutions

LEMAITRE SECURITE



Danube S3

Norme : EN ISO 20345.

Descriptif : Croûte de cuir huilée hydrofuge avec surbout de protection. Chaussant large et confortable. Protections 100% composite. Semelle PU2D souple et très adhérente.

Applications : Modèle très polyvalent. Existe en version basse (Douro).



Stelvio S3, CI, HI, HRO

Norme : EN ISO 20345.

Descriptif : Semelle à crampons et profil Parabolic® pour optimiser confort et adhérence. 35-49 : chaussant femme pour les petites pointures et homme pour les plus grandes.

Applications : Métiers Outdoor où la nature du sol est la contrainte majeure : sols meubles, pentus, boueux, accidentés.

Trek Noir S3, CI, HI, HRO

Norme : EN ISO 20345.

Descriptif : Semelle PU/Nitrile Vibram® très adhérente. Cuir hydrofuge et languette avec soufflet. 35-49 : chaussant femme pour les petites pointures et homme pour les plus grandes.

Applications : Métiers Outdoor : sols meubles, boueux et accidentés. Conditions climatiques difficiles (chaud / froid).

info@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

MAPA PROFESSIONNEL



Nouvelle Gamme de gants AIR & DURABLE®

Normes : EN 388 (manutention générale = 4131) - CUT 3 = 4341 (ISO 13997 = 6N) - CUT 5 = 4542 (ISO 13997 = 11,2N).

Descriptif : 3 Gants (manutention générale, protection coupeure niveau 3, protection coupeure niveau 5) avec la technologie AIR & DURABLE®. Respirabilité, durabilité, confort.

Applications : Automobile, industrie, mécanique, industrie du papier, industrie de la construction (plombiers/charpentiers/menusiers), etc.



Ultrane 536/546

Norme : EN 388 (manutention générale = 4131).

Descriptif : Bout de doigts, pince et paume renforcés pour une plus haute durabilité en milieu agressif et pour des opérations répétitives. 3 fois plus durable qu'un gant PU standard du marché. Optimise les coûts.

Applications : Industrie mécanique/automobile, petite visserie, assemblage automobile, assemblage de petites pièces, finitions, conditionnement, etc.

christophe.poullain@mapaspontex.fr - www.mapa-pro.com

SONORCO



Ensemble Blouson LED'S + Pantalon LED'S

Norme : ISO 20471 classe 2.

Descriptif : Nouvelle gamme HAUTE VISIBILITE 2016 : blouson, pantalon, cote, combinaison. Particularités : bandes rétro inclinées + bandes rétro segmentées.

Applications : Tous les secteurs d'activités soumis à des exigences de visibilité ISO 20471.

infos@sonorco.fr - www.sonorco.fr

TRACTEL



Nouveaux kits antichute : Pro / Echafaudage / Couvreur

Normes : EN 353-2 - EN 361 - EN 362 .

Descriptif : En 2016, TRACTEL® a développé 3 nouveaux kits antichute pour protéger ses utilisateurs contre les risques de chutes de hauteur : Kit antichute Pro - Kit Echafaudage - Kit antichute Couvreur.

Applications : Kit Pro : maçons/ façadiers/ serruriers, Kit Echafaudage : échafaudeurs/ utilisateurs de nacelles, Kit Couvreur : couvreurs/ charpentiers/ zingueurs.

patrick.vieux@tractel.com - www.tractel.com

Nouveau Catalogue EPI SOCODA "Protection, Hygiène, Sécurité" 2016-2017

Ces 250 pages présentent une offre complète d'EPI incluant les spécificités du vêtement "image", les protections optiques et auditives "sur-mesure", etc.

Applications : Artisans, construction, industries, collectivités, administrations, transports, services, grands comptes



epi@socoda.com - www.socoda.com

Evènement

La 1^{ère} semaine de la santé auditive au travail !

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Santé et de la Sécurité au travail, du 24 au 28 octobre 2016, l'association JNA lance la première édition de la "Semaine de la santé auditive au travail" pour mobiliser tous les acteurs de la santé en entreprise dans leurs démarches "Bien-être et réduction du bruit" en leur proposant un programme d'actions et de nouvelles clés de réussite.

Rappelons que, sous-estimée dans les démarches Bien Être et Sécurité, la santé auditive est aujourd'hui un enjeu primordial pour les travailleurs.

En effet, 1 actif sur 2 se dit gêné par un niveau sonore trop élevé au travail, 4 actifs sur 10 portent des protections individuelles contre le bruit mais près de 60% n'ont jamais bénéficié d'un dépistage auditif (source

Enquête JNA Ipsos 2008 "bruit au travail"). Près de 80% des salariés du tertiaire disent être gênés par le bruit ; 91% des actifs ouvriers déclarent être en difficulté par rapport au bruit ; 80% des actifs indiquent rencontrer des difficultés à suivre des conversations à cause du bruit ambiant (source enquête JNA Ifop 2016 "les nuisances sonores et leurs impacts sur la santé").

Selon 7 Français sur 10, le bruit génère un état de fatigue (Source enquête Ifop-JNA 2016) et 90% des Français déclarent que le Bruit est un enjeu de santé publique. La gestion du Bruit et de ses impacts auditifs et extra-auditifs s'annoncent désormais comme un facteur clé de succès des démarches de Bien Être dans les entreprises.

+ d'infos : www.sante-auditive-autravail.org



Du 7 au 9
novembre
2016

Paris Porte de
Versailles
Pavillon 1

Expoprotection, le salon de la prévention et de la gestion des risques, est le lieu de rencontres incontournable pour les acteurs de ce secteur professionnel. Véritable plateforme de lancement de produits et de solutions, Expoprotection se tiendra cette année du 7 au 9 novembre 2016 à Paris Porte de

Versailles. Unique en France, l'offre est structurée autour de deux univers complémentaires :
- L'espace "Risques professionnels, naturels & industriels" ;
- L'espace "Risques malveillance & feu".

Edition 2014 : Bilan

25 254 visites.

Une moyenne de **7 110 visites** par jour = + **19,70 %** par rapport à 2012.

21 340 visiteurs : 17 % venant de l'étranger, 47 % d'Ile-de-France et 36 % des régions.

4 visiteurs sur 5 étaient des acteurs de

la prescription et de la prise de décision en matière de sécurité.

687 exposants.

5 000 auditeurs ont assisté aux conférences et ateliers.

117 conférences et ateliers.

www.expoprotection.com

Utile !

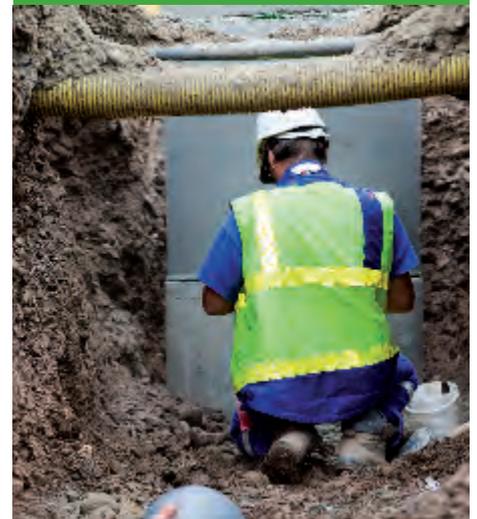
Une vidéo de la Commission européenne sur la SST dans les PME

Les services audiovisuels de la Commission européenne mettent à disposition une vidéo qui met en valeur des PME de l'UE qui ont développé une gestion rentable et efficace de la santé-sécurité au travail (SST).

Les accidents du travail, le stress et les maladies professionnelles affectent la santé des travailleurs. Ils représentent aussi un coût pour les entreprises, en particulier pour les PME et TPE.

Cette vidéo vise à démontrer que "chaque euro investi dans la prévention des maladies liées au travail produit un retour sur bénéfiques". Elle est disponible en langue originale (multiples) et sous-titrée en français, anglais ou allemand.

Pour voir la vidéo "Santé et sécurité au travail : le cas des petites entreprises", [cliquez ici](#).



Editeur de Référence :

SYNAMAP
21, rue Leblanc - 75015 PARIS
Tél. : 01 79 97 75 10 / Fax : 01 79 97 75 15
Email : infos@synamap.fr
Web : www.synamap.fr

Directeur de la publication : Renaud Derbin

Réalisation : Laure Ferrus

Crédit photos : Fotolia

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.



REFERENCE N°59

Protection des Hommes au travail